

Au Bureau franco-ontarien du CAO Réagir aux demandes plutôt qu'orienter le développement culturel

Roch Tassé

Number 15, April 1981

Les visages du Théâtre professionnel

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43911ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Théâtre Action

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tassé, R. (1981). Au Bureau franco-ontarien du CAO : réagir aux demandes plutôt qu'orienter le développement culturel. *Liaison*, (15), 9–9.

réagir aux demandes plutôt qu'orienter le développement culturel

Le Bureau franco-ontarien du Conseil des Arts de l'Ontario ne possède pas de « grande vision » ou de projet précis en ce qui a trait au développement de la culture en Ontario français, pas plus qu'il ne projette l'image d'être une avant-garde ayant l'intention d'exercer l'initiative d'orienter ce développement.

C'est du moins ce qui se dégage d'un entretien avec Jeanne Sabourin, responsable de ce Bureau, pour qui le rôle de cet organisme est plutôt « de répondre aux besoins exprimés par la communauté en matière d'arts propres aux Franco-Ontariens », c'est-à-dire au niveau des disciplines « où la langue joue un grand rôle ».

Dans cette perspective, le théâtre professionnel occupe une place relativement grande dans les priorités du Bureau puisqu'on y consacre 34.6% (\$200,000 approx.) du budget total qui se chiffre aux alentours de \$500,000. Ceci est d'autant plus justifié, selon

Mme Sabourin, que « le théâtre représente la forme artistique où les gens se sont le plus reconnus ».

Mais ce qui apparaît à première vue comme un beau gâteau est une bien maigre pitance qui doit être partagée entre six théâtres professionnels en plus de l'organisme provincial de développement Théâtre-Action. Dans ce contexte, la répartition des fonds s'avère un exercice administratif dont l'enjeu est d'un intérêt vital pour les troupes qui ont tout à gagner à connaître le processus par lequel sont octroyées les subventions.

Or, en l'absence d'objectifs concrets de promotion culturelle, le Bureau franco-ontarien n'applique pas de formule objective ou de critères formels dans l'étude des demandes soumises par les théâtres.

Evidemment, chaque quémandeur doit être un « organisme établi, avec une structure bien définie, possédant une

programmation ou un projet précis et jouissant d'un certain appui dans la communauté ». Mais au-delà de ces considérations primaires, chaque demande est étudiée individuellement à partir de critères subjectifs tels que l'envergure des productions, le nombre de spectacles prévus à la programmation, le nombre de comédiens affectés, le réalisme de la programmation et, bien sûr, l'historique ou la réputation de la troupe qui doit tout de même « être en mesure de montrer ce qu'elle est capable de faire ».

« Quand-au contenu, on ne priorise pas une forme de théâtre plutôt qu'une autre », de dire Jeanne Sabourin, « mais on s'attarde davantage à évaluer si la programmation colle à la réalité de la communauté où est implantée la troupe ».

« Puisque les subventions ont pour but de combler l'écart entre les coûts d'opération et les revenus, on doit mettre beaucoup d'emphase sur le réalisme et la viabilité de la programmation » d'ajouter celle-ci.

Enfin, tout en reconnaissant les difficultés de bâtir un marché, Mme Sabourin croit qu'on n'a pas suffisamment développé les méthodes de « marketing » et qu'un travail d'éducation, tant auprès des acheteurs que des vendeurs de spectacles, est nécessaire afin d'élargir un marché qui à son avis n'a pas encore atteint son point de saturation.

Viabilité et « marketing », voilà donc les questions clés que le théâtre ontarien aura à débattre et à résoudre, comme plusieurs autres formes d'expression artistique en milieu minoritaire, faute de voir l'Etat faire preuve d'une plus grande détermination vis-à-vis l'épanouissement de la culture.



photo : Janick Belleau.